



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones de pêche

Question écrite n° 103146

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes émises par le comité local des pêches maritimes et des élevages marins du bassin Marennes-Oléron concernant la relation conflictuelle qui perdure depuis plusieurs années entre les chalutiers et fileyeurs français et certains pêcheurs belges ou hollandais. Les pêcheurs estiment que certains de leurs collègues dans leur pratique de chalut à perche ravagent les vasières des chalutiers et détruisent les filets. Ainsi, les pêcheurs du littoral charentais demandent le respect des zones de pêche (leur quota étant atteint, ils ne devraient plus être sur cette zone) ainsi qu'un renforcement des contrôles. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour répondre à leurs attentes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les difficultés de cohabitation entre chalutiers belges ou hollandais et fileyeurs français dans le golfe de Gascogne. Ces chalutiers belges disposent, en effet, de quotas de soles dans le golfe de Gascogne qu'ils viennent capturer habituellement en juin et début juillet. Ces navires font l'objet d'inspections en mer et au débarquement par les services français chargés du contrôle des pêches de manière à vérifier la conformité de leurs activités, de leurs engins de pêche et de leurs captures avec les dispositions réglementaires nationales et européennes. Très récemment, l'un d'entre eux a fait l'objet d'une mesure de déroutement et de saisie temporaire à la suite de la constatation d'infractions à la réglementation des pêches maritimes. Le Gouvernement souhaite indiquer que, sans préjudice des actions de contrôle menées par les patrouilleurs des pêches français, les conflits de cohabitation entre ces navires qui utilisent des chaluts à perche et les fileyeurs français ne pourront être durablement résolus que par l'ouverture d'un dialogue construit entre organisations professionnelles des deux États membres. La direction des pêches et de l'aquaculture a engagé des discussions en ce sens avec les services belges chargés des pêches maritimes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103146

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9253

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11573